

382

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

GUYANE FRANÇAISE

DISCOURS

PRONONCÉ PAR

M. MAX de SAINT-FÉLIX

GOUVERNEUR DES COLONIES EN MISSION

A L'OCCASION DE L'OUVERTURE DE LA SESSION ORDINAIRE
DU CONSEIL GÉNÉRAL

le 25 novembre 1935.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

MESSIEURS LES CONSEILLERS GÉNÉRAUX,

Au moment où la mission qui m'a été confiée approche de son terme, je tiens en vous saluant, à vous remercier du concours bienveillant que votre Commission Coloniale n'a cessé d'apporter pour faciliter ma tâche. Depuis le mois de juin, j'ai déployé tous mes efforts pour donner une impression favorable de la Guyane et de son activité économique aux visiteurs du tricentenaire. Il serait téméraire d'affirmer que j'ai atteint beaucoup de résultats dans ce sens, mais il était difficile de faire mieux en si peu de temps, avec des ressources très limitées en main-d'œuvre, en matériel et surtout en crédits.

Situation financière.

Ceci m'amène à vous entretenir de la question financière qui, malheureusement, occupe le premier plan de mes préoccupations.

Le projet de budget qui vous est soumis s'élève à 46,788,620 francs, soit une augmentation de 918,520 francs sur le budget de 1935. Cet accroissement n'est qu'apparent puisque du total doivent être défalqués 2,170,775 fr. de recettes extraordinaires spécialement affectées et se décomposant comme suit :

Subvention pour le service de l'emprunt : 1,270,775 fr. au lieu de 475,000 fr.

Produit du prélèvement de 10 % sur les dépenses publiques : 900,000 francs.

Les recettes ordinaires telles qu'elles figurent à la nomenclature du décret sur le régime financier se réduisent à 14,617,845 fr. contre 15,395,100 francs en 1935. Il en résulte que le projet de 1936 est en réalité inférieur de 775,225 francs à celui de l'année précédente.

L'exposé des motifs que vous avez sous les yeux me dispensera d'entrer dans le détail, mais il n'est pas inutile d'insister sur les difficultés éprouvées pour résoudre l'équilibre. Ces difficultés résultaient à la fois d'une diminution des recettes et de l'obligation de relever certains crédits manifestement sous-estimés.

1° Diminution des recettes.

Elle tient surtout à la réduction de 875,000 francs de la subvention ordinaire de la métropole qui de 2,375,000 francs tombe à 1,500,000 francs. Par ailleurs, les recouvrements constatés en 1934 et au cours des 10 premiers mois de l'exercice contraignent à une diminution de prévision de 430,000 francs, en partie compensée par une augmentation de 50,000 francs sur les produits douaniers et une recette nouvelle de 180,000 francs spécialement affectée à l'Enseignement professionnel et à la lutte contre les fourmis manioc.

2° Obligation pour obtenir un budget sincère de majorer certaines contributions ou dépenses manifestement sous-estimées.

Tout d'abord, la part des impôts revenant aux communes évaluée en 1935 à 500,000 francs pour Saint-Laurent-du-

Maroni et à 350,000 francs pour les autres communes, s'est révélée bien inférieure à la réalité, puisque la première a perçu 880,000 francs et les secondes 461,000 francs.

L'économie provenant de la réduction du supplément colonial avait été inexactement appréciée du fait que le calcul se trouvait basé sur un supplément de 2,50 % qui a été porté à 3,50 %. De ce fait, il convient de retrancher 96,000 francs sur le chiffre de 1935.

Enfin, les incomplets doivent être majorés de 60,000 francs.

D'après les données qui précèdent, compte tenu des compensations, le problème consistait en somme à pourvoir aux besoins de la colonie avec une diminution globale des recettes de 688,000 francs et à une augmentation obligatoire de prévision de dépenses de 625,000 francs.

Il a été pourvu à cette situation de la manière suivante :

Pour les recettes.

1° par le renforcement du contrôle douanier en créant de nouveaux postes et en recrutant 10 douaniers auxiliaires, ce qui procurera un supplément de recettes évalué à 112,000 francs au lieu d'une diminution envisagée de 148,000 francs.

Je vous signale à ce propos, qu'à la suite des difficultés d'application d'un arrêté créant une taxe de 3 % sur les marchandises importées en Inini, et de certaines tentatives de se soustraire à la taxe sur la production de l'or j'ai été amené à proposer au Ministre l'institution d'une union douanière entre la Guyane et l'Inini, à l'image de la solution adoptée par les gouvernements généraux. Cette solution conforme à l'unité économique des 2 territoires est la seule logique et pratique. Je suis persuadé qu'une formule équitable, en évitant la création dispendieuse de postes de contrôle intérieurs, et en diminuant les occasions de fraudes, maintiendra pour le moins le chiffre de recettes de la Guyane, tout en évitant que ne lui soit réclamée la part contributive à laquelle l'Inini est en droit de prétendre d'après son décret organique.

2° par un léger relèvement des droits sur les tabacs manufacturés et les tabacs en feuilles, susceptible de donner un sup-

plément normal de recettes de 225,000 francs, réduit pour cette année à 175,000 francs, en raison des délais nécessaires à l'approbation.

3^o par l'institution d'un monopole de vente ou plus exactement d'un contrôle de vente de l'alcool sur lequel vous allez être appelés à délibérer et dont le but essentiel est de réprimer la fraude. La mesure procurerait au Trésor au moins 100,000 francs au début et bien davantage par la suite. Le projet calqué sur le régime en vigueur à la Réunion offre le mérite d'être d'un fonctionnement facile et de n'entraîner aucune dépense. Un monopole véritable de vente pourra être examiné ultérieurement. Pour le moment, il doit être écarté parce qu'il entraînerait une mise de fonds considérable et ferait courir de gros risques à la colonie qui, au surplus, n'est pas outillée en personnel et en matériel à cet effet.

4^o avec l'autorisation du Ministre, par l'intégration aux recettes ordinaires imprévues, du produit du prélèvement créé par le décret du 17 avril 1934. Celui-ci a été ramené de 282,000 à 260,000 francs, pour raison de sincérité.

5^o par une participation de l'Inini au Service intérieur du Gouvernement à l'Agriculture, à l'Institut d'Hygiène. Le total de ces participations est de 125,000 francs.

Pour les dépenses.

1^o par une réduction déplorable mais inévitable du plan de campagne qui, de 800,000 francs tombe à 451,500 francs.

En raison de la situation déficitaire de la Guyane, j'avais demandé au Département d'intégrer au budget ordinaire pour le plan de campagne, 800,000 francs sur le prélèvement général de 10%. Une somme de principe, soit 100,000 francs seulement aurait été affectée à la caisse de prévoyance. Cette proposition n'a pu être accueillie, parce que les décrets-lois prescrivent l'incorporation de cette ressource à un compte de Trésorerie dont le montant recevra une affectation seulement en fin d'exercice, un tiers étant réservé au fonds spécial de prévoyance.

En conséquence, le produit du prélèvement de 10% évalué à 900,000 francs a été porté en totalité à la 2^o section du bud-

get (budget extraordinaire) et j'espère qu'au moins une somme de 600,000 francs pourra être affectée au plan de campagne qui, de ce fait, serait porté à 751,500 francs.

Par ailleurs, dès mon arrivée, conformément aux suggestions de la Conférence Economique d'Outre-Mer, j'ai saisi le Département d'un projet de frappe de monnaie locale qui permettrait sans bourse délier, de construire des pistes et d'amorcer un programme de colonisation.

Parallèlement, j'ai suggéré au Ministre que des redevances jusque-là inemployées de la Banque de la Guyane pourraient être employées au même objet.

Si ces propositions étaient acceptées, elles permettraient de doter le plan de campagne de sommes importantes. Je demande à votre Assemblée d'émettre dans ce sens un vœu pressant auprès du Département.

2^o par une réduction de 10^o%, soit 88,000 francs de la part des impôts revenant à la commune de Saint-Laurent du Maroni. Cette mesure soumise à l'agrément du Ministre frappe également les autres communes pour 53,000 francs; mais étant donné leur situation embarrassée, j'ai demandé en même temps de leur accorder une dotation exceptionnelle de 55,000 francs par application de l'article 3 du décret du 5 octobre 1897. Si la suggestion était retenue, elles y trouveraient un léger bénéfice de 2,000 francs.

Cette situation est provisoire car j'estime qu'un régime plus équitable de subventions et participations des communes basé sur l'importance de la population doit être établi, qui fera cesser le privilège exorbitant dont jouit la commune pénitentiaire.

Un texte dans ce sens sera proposé au Département, mais il est difficile à établir parce qu'il implique l'abrogation de plusieurs décrets et la revision des dépenses obligatoires de la commune de Saint-Laurent-du Maroni. En attendant, je vous demande d'émettre un vœu de principe, pour appuyer mon intervention.

En ce qui concerne le projet d'emprunt soumis au Département, je ne puis vous donner aucun renseignement précis puisque le dossier a été transmis directement en France par

le Gouverneur en congé, sans mon adhésion. Je tiens toutefois à vous mettre en garde sur les dangers d'emprunts trop copieux. La Guyane ne saurait sans doute se passer d'un nouvel emprunt, mais celui-ci doit être ramené à ses strictes limites, de manière à éviter des gaspillages trop souvent constatés. Dans l'intérêt de la Colonie elle-même, il serait sage de ne pas engager inconsidérément l'avenir et au cas de prospérité acquise de l'exposer à consacrer toutes ses ressources au service d'emprunts disproportionnés. Si la Métropole a réduit cette année la subvention ordinaire de 875,000 francs, c'est que l'annuité payée par elle pour le service de l'emprunt passe de 475,000 francs à 1,270,775 francs. Ceci doit être un avertissement.

Le déséquilibre budgétaire a pour cause essentielle l'insuffisance de la population. Il est évident qu'avec 300,000 habitants au lieu de 30,000, la Colonie pourrait être équipée et mise en valeur, sans que les frais d'administration soient sensiblement plus élevés qu'à l'heure actuelle.

Malgré l'application des principes d'ordre et d'économie, la situation financière sera toujours précaire tant qu'un réseau routier vers l'intérieur, générateur d'un mouvement d'immigration indispensable, n'aura pas été créé. Sans ces deux éléments, il serait vain de songer à une exploitation normale des richesses naturelles de ce pays, élément essentiel de finances prospères.

Situation économique.

C'est pourquoi j'ai porté mon effort sur l'élaboration et la mise en exécution immédiate d'un programme de pistes vers l'intérieur. Ce programme ayant pour point de départ Cayenne, avec une artère centrale jusqu'à Port Inini, doit lancer des antennes vivifiantes vers les placers du Moyen Sinnamary à l'Est, vers ceux de Roura, du Matarony et de Souvenir, au Sud-Ouest, et sur Montsinéry et la Route Coloniale n° 1, au Nord. Sa réalisation permettra de substituer les nouveaux procédés techniques aux modes d'exploitation rudimentaires de l'or en usage et mettra un terme à l'exploitation douloureuse dont sont l'objet les mineurs perdus dans une brousse inaccessible plutôt que lointaine. Si ce programme est combiné avec la création d'un fonds de colonisation judicieusement employé à fournir

aux immigrants à un taux minime des avances remboursables à longue échéance, des habitations à bon marché, du matériel, des semences, etc., on peut espérer rendre à l'agriculture et à l'élevage leur prospérité de jadis.

Par la brièveté du temps imparti, je n'ai, bien entendu, accompli que peu de choses dans le domaine économique. Le Secrétariat de la Colonisation créé par arrêté du 25 septembre 1935 est chargé de créer et d'organiser les centres de colonisation, d'installer, de conseiller les colons nouvellement arrivés et de standardiser les produits agricoles destinés à l'exportation. Cet organisme a permis la centralisation des services agricole, forestier et vétérinaire dans le même immeuble pour la plus grande commodité des usagers. Afin de bien marquer que la Guyane et l'Inini forment un tout économique, un quart de la solde de l'Inspecteur des Eaux et Forêts jusque-là entièrement à la charge de l'Inini, a été inscrit au budget, conformément aux instructions du Ministre. L'Inini, de son côté, contribue pour une somme à peu près équivalente, aux dépenses de la colonisation.

L'arrêté du 9 août 1935 qui a fondu les textes antérieurs et réorganisé la Caisse Agricole permet désormais à tous les groupements syndicaux de participer aux prêts. Cet organisme étant demeuré en sommeil depuis le mois de mars dernier, j'ai demandé au président de réunir le Conseil d'administration pour que les demandes nombreuses de crédits demeurées jusque là sans suite soient examinées. Cet examen a commencé et des prêts viennent d'être accordés.

Le mouvement bananier, dû surtout à l'énergie de certaines initiatives privées, et mis en péril au début de 1935, s'avère plein de promesses, grâce à l'aide apportée par la Banque de la Guyane aux planteurs et au Syndicat bananier.

Depuis 6 mois, 75,000 plants ont été distribués par l'intermédiaire du Service d'Agriculture. Dès les premiers mois de 1936, la production des plantations sera suffisante pour justifier l'envoi à Cayenne de bateaux bananiers. J'ai favorisé de mon mieux cet effort très intéressant. J'aurais voulu qu'en mars prochain, l'appontement du Larivot fût prêt à recevoir les produits l'exportation. Un projet de contrat de gré à gré avait été préparé par l'Ingénieur principal des travaux publics

en congé. J'ai refusé d'y donner mon adhésion parce qu'une telle procédure contraire aux règlements pour un travail de cette importance, s'avérait nettement préjudiciable aux intérêts de la Colonie. Des appels d'offres ont été lancés. Deux soumissions seulement ont été reçues. Elles ont été écartées comme ne réunissant pas les conditions requises. Devant cette situation, pour déférer au désir des planteurs, je me proposai de confier le travail assez modeste à des tâcherons qualifiés, sous la direction d'un ingénieur contractuel, spécialiste du béton armé. De cette façon, l'appontement aurait pu être prêt en temps utile. Le Ministre m'ayant demandé de lui envoyer le dossier de l'appel d'offres, je ne puis qu'attendre sa décision.

Le Service Agricole a porté ses efforts sur des pépinières d'orangers, d'ananas, de cocotiers. La culture de l'oranger comme celle de la banane est particulièrement recommandable en Guyane parce que le cycle de la maturité n'y correspond pas à celui des autres grands pays producteurs. De ce fait, les exportateurs peuvent s'attendre à voir leurs produits bien accueillis par le marché européen sur lequel ils trouveront des cours rémunérateurs. Quant à la culture de l'ananas, elle mérite d'autant plus d'être encouragée, que les variétés autochtones sont réputées parmi les meilleures. Aussi, ai-je donné bien volontiers mon appui à l'initiative prise à cet égard par le Député de la Guyane. Enfin, la lutte entreprise contre les fourmis manioc au moyen du sulfure de carbone et de la chloropicrine n'ayant donné que des résultats assez décevants, j'ai fait importer du Brésil les appareils et les produits mis en œuvre avec tant de succès dans la ville de Para Belem. Il faut espérer que des résultats semblables seront obtenus en Guyane.

Pour l'élevage : des études sont poursuivies mais il y aura beaucoup à faire pour réagir contre la routine et les superstitions des éleveurs. Des centres possibles d'élevage ont été reconnus, mais il sera nécessaire d'augmenter l'étendue des concessions envisagées par le projet sur les hattes et ménageries, discuté précédemment et d'exiger des concessionnaires l'amélioration des savanes par les procédés en usage au Brésil.

Des exemples récents ont démontré quelle difficulté les colons éprouvent pour s'établir, en raison de l'accaparement des

terres et de l'incertitude des titres fonciers. Le remède à cette situation est de mettre en demeure les propriétaires d'administrer leurs titres et d'indiquer exactement les superficies qu'ils revendiquent. Par ailleurs, je vous demande d'accueillir un projet d'impôt foncier sur les terres rurales, exonérant les terres mises en valeur et instituant un impôt progressif sur les terres en friche. Le but du texte élaboré a un caractère plus économique que fiscal. Il me paraît indispensable pour apurer la situation foncière et préparer la voie à la colonisation.

Instruction Publique. — Grâce aux redevances de la Banque de la Guyane des crédits suffisants sont prévus pour le fonctionnement de l'enseignement professionnel qui est indispensable pour former des ouvriers et des agriculteurs qualifiés dont la Guyane a tant besoin. Il reste maintenant à organiser cet enseignement et à le faire fonctionner au plus vite.

Hygiène. — Un règlement d'hygiène vient d'intervenir. Tout en s'inspirant des données essentielles du règlement métropolitain, il en a écarté beaucoup de dispositions minutieuses inapplicables au pays.

L'Institut d'Hygiène qui a été installé de manière convenable déploie heureusement son activité prophylactique et curative surtout vis-à-vis des contagieux chroniques.

L'Hôpital Hospice civil installé dans des bâtiments délabrés et dont le fonctionnement défectueux entraîne un déficit apparent de 375,000 francs qui en réalité atteint près de 500,000 francs, s'avère de plus en plus indigne d'une ville comme Cayenne. J'ai mis à l'étude un projet afin de renforcer le contrôle, de réduire les dépenses et d'assurer une meilleure rentrée des fonds d'hospitalisation, tout en améliorant la condition des malades. Toutefois le Conseil Général ayant approuvé la fusion de l'Hôpital Colonial et de l'Hospice civil et ce projet ayant reçu l'adhésion de principe du Ministre, j'ai jugé préférable de surseoir à toute réorganisation jusqu'à l'intervention du décret qui doit supprimer dans la loi d'emprunt la rubrique « Achat d'un vapeur » pour la remplacer par celle « Hygiène et assistance médicale ». C'est sur ce crédit de 3 millions que seraient imputées les dépenses nécessitées par la fusion des Hôpitaux.

Du jour où cette mesure aura été réalisée, l'Hôpital Hospice civil subsistera rajeuni comme formation annexe où seront admis seulement les impotents, les aliénés et les contagieux chroniques.

Travaux publics.— En raison du Tricentenaire, les travaux de réparation des bâtiments administratifs ont été poussés très activement.

L'appontement de Cayenne a été terminé de manière à recevoir sans danger des bateaux de tonnage relativement élevé. L'entrée du port a été dégagée, bitumée et appropriée. Les travaux d'assèchement de la banlieue Sud de Cayenne, du canal Laussat ont été poursuivis. Je me suis attaché à la réfection des routes de l'île de Cayenne dont l'état était lamentable. Faute de temps, de crédits, de main-d'œuvre, l'œuvre accomplie n'est pas parfaite, mais elle permet aux automobiles de rouler désormais dans des conditions normales.

Mon effort essentiel s'est porté sur la route de Matoury dont une bonne partie a été entièrement refaite. Le pont de la Crique Fouillée a été achevé et ses abords rendus aisés.

Avec l'assentiment de votre Commission Coloniale, j'ai entrepris sur les crédits d'emprunt (études et pistes), mis légalement à ma disposition, de joindre Matoury avec Port Inini par une route sans solution de continuité que je voudrais rendre accessible en automobile aux hôtes du Tricentenaire. L'entreprise est pour le moins osée, car cette artère de 25 kilomètres présente une série de difficultés techniques dont 3 ponts de 50 à 70 mètres sur le Tour de l'île, la rivière des Cascades et celle de Tonnégrande et plus d'un kilomètre de remblais très importants. J'ai dû procéder à l'organisation des chantiers, assurer le ravitaillement, briser les forces d'inertie, quand ce n'était pas les mauvaises volontés évidentes, compter avec des crédits très modestes, une main-d'œuvre restreinte, suppléer à un matériel insuffisant et souvent mal entretenu. Commencée vers le 10 juillet, c'est-à-dire il y a 4 mois 1/2, la route est ouverte et carrossable jusqu'à la rivière du Tour de l'île. Le pont Eiffel de 50 mètres sera livré d'ici une quinzaine de jours à la circulation, ouvrant accès à une section de 41 kilomètres qui, si tout va bien, pourra être prête aux environs du 25 décembre. Le pont de 70 mètres sur la rivière des

Cascades sera livré dans une quinzaine de jours donnant passage à la section de 5 kilomètres aboutissant à la rivière de Tonnégrande et construite en pleine forêt par la main-d'œuvre annamite. Un pont de 49 mètres bientôt achevé joindra Port Inini où 7 ou 8 kilomètres de route carrossable sont ouverts. Une trouée de 7 à 8 kilomètres dans la forêt, large de 10 mètres, y fait suite dans la direction de la rivière de Kourou qui, de là, se trouve à 25 kilomètres. Le travail serait terminé actuellement si j'avais pu disposer des caterpillars et des niveleuses commandées par télégramme depuis plus d'un an et dont j'ai réclamé en vain l'envoi immédiat.

Une ligne télégraphique a été établie entre Cayenne et la Crique Anguille en moins de 2 mois. Elle fonctionne convenablement. Je me propose d'autre part de relier la Crique Anguille à Saut Tigre. Seize kilomètres sont posés dans la direction de Kourou. 16 kilomètres joignent déjà Saut Tigre à Saut Vata. On peut espérer que malgré d'assez grosses difficultés, la jonction sera faite d'ici peu.

J'aurais voulu parallèlement entreprendre des travaux d'entretien indispensables sur la Route Coloniale n° 1, mais j'en ai été radicalement empêché par l'absence de tous crédits. Non seulement je ne disposais d'aucune ressource sur le budget local, mais je me suis trouvé en présence de 1,918.000 fr. de travaux d'entretien effectués irrégulièrement sur fonds d'emprunt. J'ai pu rembourser une somme de 200,000 francs à ce dernier, mais le budget local demeure débiteur de ce fait de plus de 1,700,000 francs. J'ai dû me borner à décider l'adjudication sur crédits pour travaux d'art du pont de Counamama qui sera entrepris dès que possible. J'ai parcouru en camion automobile le trajet Saint-Laurent-Pointe-Macouria, et j'ai dû constater malheureusement le très mauvais état de la route, qui est à peine une piste entre Mana et Iracoubo.

Pour avoir un jugement impartial sur les conditions d'établissement de cette route, il convient de noter qu'elle existe depuis un siècle à l'état de piste. En 1931, grâce aux efforts des gouverneurs successifs, un service postal régulier fonctionnait dans des conditions relativement normales entre Macouria et Iracoubo.

D'autre part, depuis Saint-Laurent, s'ouvrait une voie ferrée de 21 kilomètres, à laquelle faisait suite une route de 8 kilomètres en direction de Mana.

Les fonds d'emprunt pour une somme de 6,402,000 francs ont permis l'achat de matériel, le bitumage de plusieurs rues du chef-lieu, l'aménagement de la piste téléphonique entre le kilomètre 8 au-delà d'Iracoubo et la section de route partant de Saint-Laurent. Le surplus des crédits de route soit 1,918,000 francs a permis irrégulièrement l'entretien plus que précaire de l'ensemble de la route coloniale et des routes de l'île de Cayenne, pourvues de ressources insuffisantes sur le budget local.

En dehors de travaux définitifs anciens entre Macouria et Kourou, on se trouve en présence du provisoire, sans aucun travail d'art digne de ce nom. Si les transports s'effectuent régulièrement entre Macouria et Iracoubo, au grand détriment du matériel, on peut dire que la circulation est quasiment impossible pendant 8 mois de l'année entre Iracoubo et les limites du territoire pénitentiaire. Ce bref exposé montre combien il reste à faire pour aménager convenablement une route coupée actuellement par 6 bacs dont 3 dangereux. Des rectifications très étendues de tracé paraissent s'imposer, si l'on veut éviter sables et marais et faire des travaux définitifs dans des conditions normales de prix. Je prescris une étude de la question.

Je signale que le prolongement de la route Port Inini dans la direction Montsinéry Tonate soumis à l'approbation du Département constituerait une très sensible amélioration parce que tout en desservant une région d'avenir, elle permettrait de franchir la rivière de Cayenne sans faire usage du bac dangereux du Larivot.

En terminant, j'estime que le programme routier doit viser essentiellement à être productif. Le réseau projeté vers l'intérieur réalise cette condition. Relier par route automobile les régions d'avenir de Montsinéry, de la Comté, jadis florissantes et distantes de 40 à 60 kilomètres de Cayenne, c'est ouvrir la porte à des éléments colonisateurs qui redoutent le littoral à cause de son climat humide et de l'incertitude des titres fonciers. Ces éléments accourront quand ils sauront pouvoir jouir paisiblement et écouler leurs produits vite et à peu de frais. Mettre la capitale de la Guyane à 90 kilomètres des placers du Moyen-Sinnamary, à 150 kilomètres de Sou-

venir, c'est augmenter à brève échéance la production de l'or et les ressources du budget local. Les Guyanes hollandaise et anglaise ont ouvert des routes perpendiculaires à la côte et s'enfoncent jusqu'aux limites du Brésil, sans trouver de notables difficultés. L'œuvre s'est accomplie rapidement grâce à un matériel mécanique simple et au souci de contourner les difficultés. Notre merveilleux réseau routier d'Indochine, d'A. O. F., de Madagascar, prouve que nous pouvons faire aussi bien. Sans doute, les bras guyanais manquent, mais la main-d'œuvre pénitentiaire, celle des libérés et des relégués peuvent y suppléer. C'est une question d'organisation et de traitement humain des travailleurs employés, comme viennent de le prouver les rendements que j'ai obtenus sur la route en construction avec de faibles effectifs.

Les hasards d'une longue carrière coloniale m'ont mis en contact avec la plupart des colonies françaises. J'en ai rarement vu qui offre plus de possibilités que la Guyane au point de vue de la richesse du sol. Le climat y semble moins meurtrier que dans beaucoup de colonies d'Afrique, françaises depuis une cinquantaine d'années seulement et cependant prospères. Comment expliquer cette stagnation ? Sans doute par le chiffre beaucoup trop restreint d'une population parfois apathique, mais aussi parce qu'à l'instar de Carthage, la France, contrairement à ce qu'elle a fait ailleurs, y a massé obstinément ses établissements sur le littoral, généralement plus malsain que l'intérieur. On s'est trop illusionné aussi sur les vertus des voies fluviales plus ou moins entrecoupées d'obstacles, auxiliaires utiles au début d'une pénétration, mais qui n'en constituent pas moins des moyens de communication, si imparfaits et si onéreux, qu'elles stérilisent en fait les initiatives du commerce et de l'industrie.

Avec ses richesses latentes, la Guyane est un pays pauvre. L'accès facile des placers peut lui donner d'un seul coup une balance favorable qui se stabilisera ensuite par la mise en valeur du territoire. Avec la richesse viendra la population qui lui manque et la véritable prospérité.

Dans l'exposé des projets soumis au Département, j'écrivais récemment au Ministre : « Puisque nous voici à l'époque du Tricentenaire, ce serait à mon avis, un geste particulièrement heureux, que de le marquer par une orientation nouvelle. Des

sommes considérables vont être demandées à la France par voies d'emprunt. Cet effort pourrait être ramené à des limites raisonnables, si l'on consentait à être modeste, pratique et ménager des fonds d'emprunt, mis à la disposition de la Guyane par le contribuable français.»

En l'espèce, je ne revendique que la qualité d'initiateur, en souhaitant que mes modestes efforts soient le chant du départ de la prospérité guyanaise.

Messieurs les Conseillers Généraux, je déclare ouverte la session ordinaire de 1935.

